

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 janvier 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. ALLAERT (pouvoir M. MILLOT) - Mme MANSAT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Groupe scolaire Drapeau - Démolition-reconstruction - Extension de l'école maternelle - Création d'un Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (R.A.S.E.D.) et d'un restaurant scolaire - Ajustement du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle - Signature des marchés

Madame Flament, au nom des commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil Municipal a adopté le programme de démolition-reconstruction de locaux scolaires et de restauration au groupe scolaire Drapeau situé 67 et 69, avenue du Drapeau, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 910 000 € TTC, mobilier scolaire et de restauration inclus, décidé de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux, et m'a autorisé à lancer la procédure de mise en appel d'offres ainsi qu'à signer les marchés.

A l'issue de la consultation, les résultats obtenus ont conduit à lancer une nouvelle consultation pour les lots n° 1 : terrassement, n° 3 : gros oeuvre, n° 6 : menuiseries extérieures, n° 8 : menuiseries intérieures, n° 12 : serrurerie et n° 5 : étanchéité.

Les cinq premiers lots ont fait l'objet d'une nouvelle consultation par voie de marchés négociés.

Le lot n° 5 : étanchéité a été relancé dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres. En effet, la recherche d'économies et le souhait d'élargir la concurrence, ont conduit à modifier le système constructif initialement prévu en proposant une solution alternative avec la mise en place d'une étanchéité en remplacement de la couverture "bac acier". A l'issue de la procédure, une seule offre a été remise ; elle a été jugée inacceptable compte tenu de son montant. Il a donc été proposé de relancer la consultation selon une procédure négociée.

Toutefois, en raison du contexte économique actuel et du plan de charge des entreprises, le résultat reste, malgré les négociations des lots cités ci-dessus, supérieur au montant de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Afin de prendre en compte cette évolution, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, fixée initialement à 1 910 000 € TTC, serait portée à 2 150 000 € TTC, y compris le mobilier scolaire et de restauration scolaire et les déménagements.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de démolition-reconstruction de locaux scolaires et de restauration au groupe scolaire Drapeau de 1 910 000 € TTC à 2 150 000 € TTC, mobilier scolaire et de restauration et les déménagements inclus ;

2) m'autoriser à signer les marchés ainsi que tout acte à intervenir pour leur exécution.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 31/01/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN 2008

